Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [11]

Artikel: 54e Journée vaudoise des femmes : adoption : les enfants d'abord

Autor: Lempen, Silvia

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278080

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

54e JOURNEE VAUDOISE DES FEMMES

ADOPTION : LES ENFANTS D'ABORD

Pour sa 54e Journée vaudoise des femmes, le Centre de Liaison des Associations Féminines vaudoises avait choisi le thème de l'adoption. Dans une optique bien précise : rappeler, ce que l'on a parfois tendance à oublier, que ce sont en premier lieu les intérêts des enfants que l'institution de l'adoption est censée servir. C'est dans cet esprit que les très nombreuses (-eux) participant-e-s se rallièrent, en fin de journée, à une résolution visant à améliorer le sort des enfants étrangers venus en Suisse pour être adoptés, et qui ne l'ont pas été.

Saviez-vous que, jusqu'en 1973, il fallait avoir 40 ans, et pas d'enfant légitime pour devenir parent adoptif en Suisse ? Jusqu'à cette date, l'adoption est restée partiellement tributaire, comme l'expliqua M. Jean-Paul Pittet, chef du service vaudois de protection de la jeunesse, d'une conception de l'adoption radicalement différente de celle qui est admise aujourd'hui. Dans l'Antiquité, le but de l'adoption était de pallier l'absence d'héritiers naturels, et jusqu'en 1912, dans certains cantons suisses, il fallait être majeur pour être adopté ! Aujourd'hui, l'accent est mis sur l'adoption de mineurs par des époux* ; il s'agit essentiellement de pourvoir au bien-être affectif de l'enfant adopté.

Désormais, en Suisse comme dans les autres pays prospères, il n'y a plus guère d'enfants abandonnés susceptibles d'être adoptés ; l'adoption internationale, qui a démarré dans notre pays après la Seconde Guerre mondiale, a pris de ce fait un formidable essor.

M. Serge Sandoz, responsable du service d'adoption de Terre des Hommes, s'attacha cependant à mettre en garde les futurs parents adoptifs contre les pièges de certaines filières où l'adoption internationale est transformée en un commerce lucratif...

LE PRIX DE L'ENFANT

Il ne s'agit bien entendu pas tant de protéger le porte-monnaie des parents que de veiller au respect de la dignité de tous les partenaires. Et surtout, il faut toujours se demander quelles sont les raisons de l'abandon de l'enfant proposé pour l'adoption... Dans bien des cas, comme le montra un extrait de film canadien relatant une adoption manquée en Haïti, une aide matérielle minime suffirait à éviter le déracinement.

Le bonheur des enfants, but essentiel de l'adoption.

Photo UNICEF, Lars Aström

Il ne faut pas que le besoin d'enfant des Occidentaux nantis se satisfasse au détriment des populations du tiers monde.

Pour tout enfant adopté, la recherche de son identité propre est une difficile aventure. Selon les termes de la Dr Genoud-Wyser, un enfant qui vit dans sa famille de sang, entouré par la présence ou le souvenir de la parenté élargie, se sent comme la pierre faîtière d'une pyramide.

Ce sentiment-là manque à l'enfant adopté, qui a été coupé de sa base biologique et culturelle. Les parents adoptifs tentent de le greffer sur leur propre généalogie, mais parfois la greffe a de la peine à prendre. La conférencière cita le cas de sa propre fille adoptive, qui pendant de nombreuses années a refusé de porter le nom de famille de ses parents.

COMME LES AUTRES

Ces difficultés sont encore accrues dans les cas — et ils constituent la quasi-totalité des adoptions internationales — où l'enfant appartient à une autre « race » que ses parents adoptifs. Denise Spring, auteure d'un mémoire intitulé « L'adoption internationale — Que sont-ils devenus ? » vint cependant relativiser les problèmes inhérents à l'adoption interraciale.

D'après son étude, les enfants qui en ont été l'objet sont tout à fait comparables aux enfants suisses du point de vue de leur scolarité, de leur insertion sociale et, plus tard, de leur vie professionnelle.

Le racisme existe, surtout à l'école, il ne faut pas le nier : mais il peut être comparé, selon Denise Spring, aux réactions que suscitent d'autres différences, comme le fait d'être obèses ou de porter des lunettes.

Cette journée sympathique et chaleureuse, animée par des sketches de la troupe d'acteurs Patchwork de Mézières, se termina par le visionnement d'une émission Tell Quell relatant les difficultés de certains jeunes étrangers qui, ayant vécu en Suisse depuis leur tendre enfance, et n'ayant pas d'autre patrie, ont toutes les peines du monde à obtenir leur passeport rouge à croix blanche, parce que leur famille d'accueil a finalement renoncé à les adopter. Dans une résolution, l'assistance demanda aux autorités politiques d'étudier la possibilité d'offrir à ces enfants une naturalisation facilitée.

Les personnes intéressées à ce problème, et désireuses d'apporter une contribution concrète à sa solution, peuvent s'adresser à la rédaction, qui les mettra en contact avec le groupe de travail mis sur pied par le CLAF.

Silvia Lempen

* La question de l'adoption par une seule personne fut à peine effleurée, et c'est dommage. On sait que l'argument le plus fréquemment opposé aux célibataires ou aux divorcées, en grande partie des femmes, qui voudraient adopter, est celui de l'intérêt de l'enfant. Le débat aurait mérité d'être creusé.